



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 novembre 2023
Convocation du : 23 novembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Philippe CATTOIRE, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Benjamin TISON-BEERNAERT, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Philémon BRUNET

DE23.150

FINANCES
ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
INFÉRIEURES A 23 000 €
PREMIER TRIMESTRE 2024

Autorisation - Approbation

(38)

En début d'année, et avant le vote du budget primitif, se pose le problème du fonctionnement de certaines associations qui ont besoin d'un minimum de trésorerie pour fonctionner au cours du premier trimestre de l'année nouvelle.

Afin d'assurer la continuité financière de ces associations en début d'année, il convient de délibérer chaque année afin d'autoriser la Ville à financer ces associations au cours du premier trimestre de l'année.

Il est ainsi proposé d'attribuer pour le premier trimestre, 25 % du montant inscrit au budget primitif 2023. Ces montants seront par la suite repris ou éventuellement complétés lors du vote du budget 2024.

Dans ce contexte il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

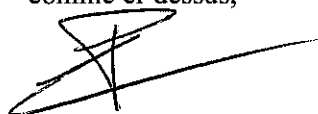
<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>BP 2023</u>	<u>Acompte 2024</u>
65748/025	Amicale du Personnel	10 020 €	2 505 €
65748/30	Foyer de jeunes « Le Zodiaque »	3 107 €	777 €
	Boxing Club Armentières	5 657 €	1 414 €
	Cyclo Club	7 672 €	1 918 €
	Hand Ball Club		
	- subvention fonctionnement	6 110 €	1 528 €
	Société Municipale de Gymnastique		
	- subvention fonctionnement	1 882 €	471 €
	- chèques emploi associatifs	10 800 €	2 700 €
	Société Municipale de Lutte		
	- subvention fonctionnement	720 €	180 €
	- chèques emploi associatifs	1 686 €	422 €
	Sports Ouvriers Armentérois		
	Natation		
	- subvention fonctionnement	3 097 €	774 €
	- chèques emploi associatifs	1 890 €	473 €
65748/30	Club Escrime		
	- subvention fonctionnement	1 650 €	413 €

Le versement se fera en 3 mensualités sur janvier, février et mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les montants ci-dessus indiqués.

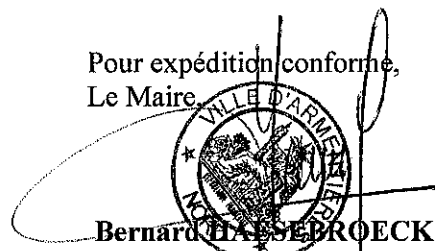
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Philémon BRUNET
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille